



Utiliser les moyens d'une société existante pour en créer une nou

Par **LOU3730**, le **13/03/2016** à **21:40**

Bonjour,

Je suis associé à 49% d'une SARL "XYZ" dont je viens de démissionner de la co-gérance. Mon associé vient de créer une nouvelle société (non concurrente) avec un des salariés de la société "XYZ" en utilisant les moyens de cette société. Que puis-je évoquer comme motif pour les attaquer ? détournement d'actif ? ABS ? Puis-je demander des dommages et intérêts ? je dois préciser qu'en plus d'avoir démissionner de la co-gérance (douteuse) je suis en train de leur vendre une partie de mes parts puisque "XYZ" ne fait plus de résultats.

Merci d'avance pour votre aide.*

Bien cordialement

Lou